

Charte des Valeurs de la Justice

Considérant que toute entreprise humaine a besoin de valeurs pour assurer sa cohésion, son unité, en vue d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée ;

Que le service public de la justice n'échappe pas à cette réalité ;

*Qu'en conséquence, les Chefs de Juridiction et de Parquet, les Directeurs Nationaux et les Hauts Cadres du Ministère de la Justice, réunis en atelier les 23 et 24 novembre 2007, ont décidé de l'adoption de la présente Charte des Valeurs en vue **d'imprimer une nouvelle dynamique à la distribution de la Justice** ;*

Considérant l'attachement de la famille judiciaire à l'ancrage de la démocratie et de l'état de droit, les participants s'engagent à intensifier les échanges de toutes sortes, l'égalité de traitement, à faire preuve d'esprit d'ouverture, de critique, d'autocritique et de transparence dans l'action ;

Considérant l'engagement et la détermination des participants à l'atelier à prendre part au renouveau du service public de la justice, l'atelier engage les membres de la famille judiciaire à faire preuve de cohésion, d'esprit d'équipe, de motivation, de détermination, de solidarité, de perspicacité, de transparence, de courage, de franchise, de grande capacité d'écoute et de persuasion, ainsi que l'anticipation sur les changements ;

Considérant l'importance de l'indépendance de la justice dans un état démocratique, les participants réaffirment leur attachement au respect des règles éthiques et déontologiques et invitent par conséquent les acteurs de la justice à faire preuve d'humilité et à une prise de conscience individuelle et collective dans la quête permanente de la perfection dans la distribution de la justice.